

Date	Rév.	Description	Par
2025-12-04	-	LOTS 2 ET 4 SUPERFICIES FINALES	I.S.
2025-11-20	-	RAMPE ENTRÉE PRINCIPALE, LOTS	I.S.
2025-11-13	-	Plans préparation CCU	I.S.
2025-07-15	-	Plans préliminaires	I.S.

**NOTES:**

LES PLANS ET DEVIS REPRÉSENTENT LA PROPRIÉTÉ DÉTAIL & AGAP ARCHITECTE. TOUTE FORME DE REPRODUCTION, PARTIELLE OU INTÉGRALE, EST STRICTEMENT INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE. CES PLANS ET DEVIS SONT PROTÉGÉS PAR LES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LES DROITS D'AUTEUR.

TOUTES LES DIMENSIONS APPARAISSANT SUR CES PLANS D'ARCHITECTURE DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉES PAR L'ENTREPRENEUR AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. VEUILLEZ AVERSER L'ARCHITECTE DE TOUTE OMISSION, ERREUR ET DIVERGENCE ENTRE CES DOCUMENTS ET CEUX DES AUTRES PROFESSIONNELS.

LES DIMENSIONS SUR CES PLANS DOIVENT ÊTRE LUES ET NON MESURÉES.

TOUT ÉCHANTILLON ET SUBSTITUTION DE MATÉRIAUX OU FINIS SUGGÉRÉ PAR L'ENTREPRENEUR POUR ACCÉLERER LES TRAVAUX DOIT ÊTRE ACCEPTÉ PAR L'ARCHITECTE DANS LA SEMAINE QUI SUIT LA SIGNATURE DU CONTRAT AVEC LE CLIENT.

TOUTS TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE FINITION DOIVENT ÊTRE EXÉCUTÉS SELON LES RÈGLES DE L'ART EN RESPECTANT LES CODES FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX EN VIGUEUR.

LES TRAVAUX RELATIFS À LA STRUCTURE, MÉCANIQUE, ÉLECTRICITÉ, VENTILATION, CHAUFFAGE ET CLIMATISATION DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉS ET APPROUVÉS PAR UN INGÉNIEUR PROFESSIONNEL MEMBRE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC.

L'ENTREPRENEUR DEVRA VISITER LE CHANTIER POUR SE FAMILIARISER AVEC LE PROJET ET LES CONDITIONS DE CHANTIER AVANT DE SOUMETTRE UN PROJ. L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUS LES DESSINS, DÉTAILS, DIMENSIONS AU CHANTIER ET S'ASSURER QU'ILS SONT CONFORMES À CEUX DES DOCUMENTS ERREUR ET DIVERGENCE AVANT DE PROCÉDER AVEC LES TRAVAUX.

CHAQUE ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR DES DESSINS D'ATELIER DE CHAQUE DÉTAIL, MONTRER SUR CES PLANS ET LES FAIRE PARVENIR À L'ARCHITECTE. TOUS LES DESSINS D'ATELIER DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR "ALT & AGAP ARCHITECTES" AVANT QU'ILS COMMENCENT.

LES MATÉRIAUX UTILISÉS POUR LE COMPACTAGE, LE REMBLAYAGE ANCIEN QUI POUR LE DRAINAGE DOIVENT ÊTRE EXEMPTS DE POUDRE, PARTICULES DE FUMÉE OU TOUT AUTRE CONTAMINANT QUI POURRAIT ÉVENTUELLEMENT CAUSER DES PROBLÈMES.

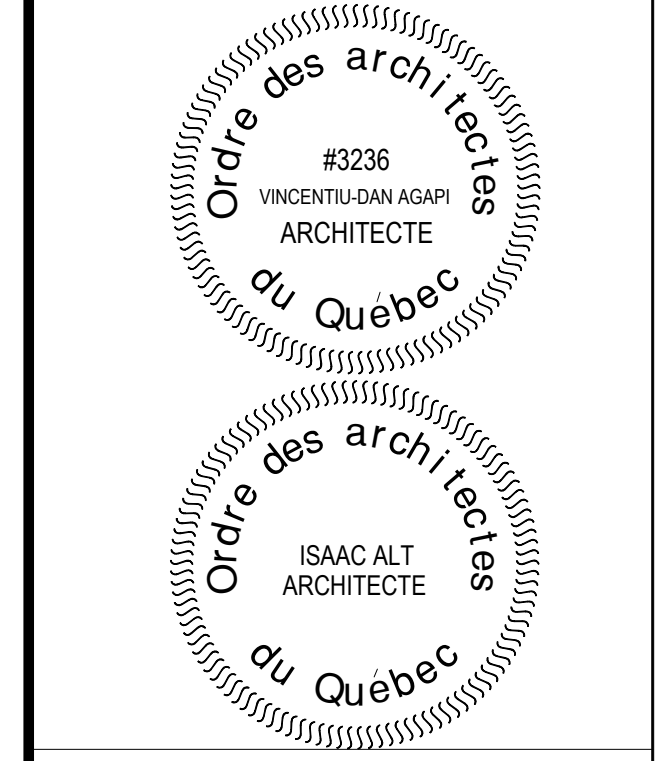
**Légende:**

- mur à démolir
- mur exist.
- nouveau mur

tous les matériaux, équipements et accessoires requis sur ce plan doivent être installés selon la recommandation de leurs fabricants respectifs, et selon les règles de l'art

**Agapi+Alt Architectes SENC**

1090 Avenue Pratt #200  
Outremont, Qc. H2V 2V2  
Tél: (514) 875-5427  
Fax: (514) 875-1507  
email: vince@aaarchitects.ca  
isaac@aaarchitects.ca



Projet: DÉVELOPPEMENT POINTE EST "MIMOSA 3 e 4" POINTE AUX TREMBLES

Titre: PLAN D'IMPLANTATION GÉNÉRAL FINALISÉ ET PROJETÉ

Date: Novembre 2025 Page: 1

Échelle: 1/64" = 1'-0" A050.1

Dessiné: P.D.M. I.S. Rév: -

Vérifié: V.A. Projet #: 145-AA-25

CAD: A050\_14525\_SITE PLAN\_R08.dwg



**LÉGENDE**

- BÂTIMENT FINALISÉ
- BÂTIMENTS PROJETÉS- MIMOSAS 1 et 2, 36 UNITÉS
- BÂTIMENT PROJETÉ - MIMOSA 3 36 UNITÉS
- BÂTIMENT PROJETÉ - MIMOSA 4 36 UNITÉS

**NOTE:**  
LES LIGNES DE LOT SONT TEL QU' APPROUVÉES (PLAN ARPENTEUR 2009)

12/1/2025_R01											MIMOSA 3 ET MIMOSA 4	
PROJET											PROJET RÉSIDENTIEL "POINTE EST"	
ADRESSE											60 AVENUE, / RUE VICTORIA	
			Superficie LOT (m.ca)	No. UNITÉS	No. ETAGES	Superficie batiment au SOL (m.ca)	Superficie etages 2+3 (m.ca)	Superficie TOTALE 1+2+3 (m.ca)	15%	Superficie batiment TOTALE 1+2+3 (m.ca) pour calcul de DENSITE	Pourcentage occupation terrain POT	Coefficient occupation du sol COS
12/1/2025_R01												
LOT 0	4 680 360	MIMOSA 1	2,845.0	36	3	1,276.0	2,216.0	3,324.0			44.85%	1.17
LOT 1	4 680 361	MIMOSA 2	3,665.5	36	3	1,276.0	2,216.0	3,324.0			34.81%	0.91
LOT 2 NOUVEAU	4 680 362	MIMOSA 3	4,457.2	36	3	1,377.9	2,426.1	3,639.1	545.9	3,093.3	30.91%	0.69
LOT 4 NOUVEAU	4 680 364	MIMOSA 4	5,102.4	36	3	1,377.9	2,425.6	3,639.1	545.9	3,093.3	27.00%	0.61
<b>TOTAL</b>			<b>16,070.1</b>	<b>144</b>		<b>5,307.8</b>	<b>9,283.7</b>	<b>13,926.2</b>				
Average											34.40%	0.84
<b>ANCIENNES SUPERFICIES</b>			<b>NOUVELLES SUPERFICIES</b>									
LOT 2	3083.9	4,457.2										
LOT 3	3852.4	PARTAGÉ ENTRE LOT 2 ET LOT 4										
LOT 4	2623.3	5,102.4										
<b>TOTAL</b>	<b>9559.6</b>	<b>9559.6</b>										

NOTES:  
 TOUS LES NIVEAUX EXISTANTS SONT (-) MÈTRES SUR LE PLAN ORIENTÉMENT NORD 2015.  
 TOUS LES NIVEAUX DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉS SUR LE CHANTIER AVANT LA CONSTRUCTION DE LA MAISON.  
 DIMENSIONNÉ À 1/2" = 1'-0"

**LÉGENDE**

- BÂTIMENT FINALISÉ
- BÂTIMENTS PROJÉTÉS- MIMOSAS 1 et 2, 36 UNITÉS
- BÂTIMENT PROJÉTÉ - MIMOSA 3 36 UNITÉS
- BÂTIMENT PROJÉTÉ - MIMOSA 4 36 UNITÉS

**NOTE:**  
 LES LIGNES DE LOT SONT TEL QU' APPROUVÉES (PLAN ARPENTEUR 2024)

MIMOSA 3 ET MIMOSA 4												
PROJET RÉSIDENTIEL "POINTE EST"												
60 AVENUE, / RUE VICTORIA												
			Superficie LOT (m.ca)	No. UNITÉS	No. ETAGES	Superficie batiment au SOL (m.ca)	Superficie etages 2+3 (m.ca)	Superficie batiment TOTALE 1+2+3 (m.ca)	15%	Superficie batiment TOTALE 1+2+3 (m.ca) pour calcul de DENSITE	Pourcentage occupation terrain POT	Coefficient du sol COS
12/1/2025_R01												
LOT 0	4 680 360	MIMOSA 1	2,845.0	36	3	1,276.0	2,216.0	3,324.0			44.85%	1.17
LOT 1	4 680 361	MIMOSA 2	3,665.5	36	3	1,276.0	2,216.0	3,324.0			34.81%	0.91
LOT 2 NOUVEAU	4 680 362	MIMOSA 3	4,457.2	36	3	1,377.9	2,426.1	3,639.1	545.9	3,093.3	30.91%	0.69
LOT 4 NOUVEAU	4 680 364	MIMOSA 4	5,102.4	36	3	1,377.9	2,425.6	3,639.1	545.9	3,093.3	27.00%	0.61
<b>TOTAL</b>			<b>16,070.1</b>	<b>144</b>		<b>5,307.8</b>	<b>9,283.7</b>	<b>13,926.2</b>				
Average											34.40%	0.84

ANCIENNES SUPERFICIES		NOUVELLES SUPERFICIES
LOT 2	3083.9	4,457.2
LOT 3	3852.4	PARTAGÉ ENTRE LOT 2 ET LOT 4
LOT 4	2623.3	5,102.4
<b>TOTAL</b>	<b>9559.6</b>	<b>9559.6</b>



Date	Rév.	Description	Par
2025-12-04	-	LOTS 2 ET 4 SUPERFICIES FINALES	I.S.
2025-11-20	-	RAMPE ENTRÉE PRINCIPALE, LOTS	I.S.
2025-11-13	-	Plans préparation CCU	I.S.
2025-07-15	-	Plans préliminaires	I.S.



**NOTES:**  
 CES PLANS ET DEVIS REPRÉSENTENT LA PROPRIÉTÉ DÉTAILLÉE D'AGAPI ARCHITECTES ET TOUTE FORME DE REPRODUCTION, PARTIELLE OU INTÉGRALE, EST STRICTEMENT INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE. CES PLANS ET DEVIS SONT PROTÉGÉS PAR LES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LES DROITS D'AUTEUR.  
 TOUTES LES DIMENSIONS APPARAISSANT SUR CES PLANS D'ARCHITECTURE DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉES PAR L'ENTREPRENEUR AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. VEUILLEZ AVERSER L'ARCHITECTE DE TOUTE OMISSION, ERREUR ET DIVERGENCE ENTRE CES DOCUMENTS ET CEUX DES AUTRES PROFESSIONNELS.  
 LES DIMENSIONS SUR CES PLANS DOIVENT ÊTRE LUES ET NON MESURÉES.  
 TOUT ÉCHANTILLON ET SUBSTITUTION DE MATÉRIEL OU FINIS SUGGÉRÉ PAR L'ENTREPRENEUR POUR ACCÉLÉRER LES TRAVAUX DOIT ÊTRE ACCEPTÉ PAR L'ARCHITECTE DANS LA SEMAINE QUI SUIT LA SIGNATURE DU CONTRAT AVEC LE CLIENT.  
 TOUS TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE FINITION DOIVENT ÊTRE EXÉCUTÉS SELON LES RÈGLES DE L'ART EN RESPECTANT LES CODES FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX EN VIGUEUR.  
 LES TRAVAUX RELATIFS À LA STRUCTURE, MÉCANIQUE, ÉLECTRICITÉ, VENTILATION, CHAUFFAGE ET CLIMATISATION DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉS ET APPROUVÉS PAR UN INGÉNIEUR PROFESSIONNEL MEMBRE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC.  
 L'ENTREPRENEUR DEVA VISITER LE CHANTIER POUR SE FAMILIARISER AVEC LE PROJET ET LES CONDITIONS DE CHANTIER AVANT DE SOUMETTRE UN PRO. L'ENTREPRENEUR DEVA VÉRIFIER TOUS LES DESSINS, DÉTAILS, DIMENSIONS AU CHANTIER ET S'ASSURER D'ÊTRE EN ACCORD AVEC LES SPÉCIFICATIONS AVERSER L'ARCHITECTE DE TOUTE OMISSION, ERREUR ET DIVERGENCE AVANT DE PROCÉDER AVEC LES TRAVAUX.  
 CHAQUE ENTREPRENEUR DEVA FOURNIR DES DESSINS D'ATELIER DE CHAQUE DÉTAIL MONTRÉ SUR CES PLANS ET LES FAIRE PARVENIR À L'ARCHITECTE. TOUS LES DESSINS D'ATELIER DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR "ALT + AGAPI ARCHITECTES" AVANT QUE TOUT TRAVAIL PUISSE COMMENCER.  
 LES MATÉRIELS UTILISÉS POUR LE COMPACTAGE, LE REMBLAYAGE ANCIEN QUE POUR LE DRAINAGE DOIVENT ÊTRE EXEMPTÉS DE POUSSIERE, PARTICULIÈREMENT DE PISTE OU TOUT AUTRE CONTAMINANT QUI POURRAIT ÉVENTUELLEMENT CAUSER DES PROBLÈMES.

**Légende:**

- mur à démolir
- mur exist.
- nouveau mur

tous les matériaux, équipements et accessoires requis sur ce plan doivent être installés selon la recommandation de leurs fabricants respectifs, et selon les règles de l'art

**Agapi+Alt Architectes SENC**  
 1090 Avenue Pratt #200  
 Outremont, Qc. H2V 2V2  
 Tél: (514) 875-5427  
 Fax: (514) 875-1507  
 email: vince@aaarchitects.ca  
 isaac@aaarchitects.ca

  
 #3236  
 VINCENTIU-DAN AGAPI  
 ARCHITECTE  
  
 ISAAC ALT  
 ARCHITECTE

Projet: DÉVELOPPEMENT POINTE EST "MIMOSA 3 e 4" POINTE AUX TREMBLES

Titre: PLAN D'IMPLANTATION BATIMENTS PROJÉTÉS

Date: Novembre 2025 Page: 1

Échelle: 1/32" = 1'-0" A050.2

Dessiné: P.D.M. I.S. Rév: I.S.

Vérifié: V.A. Projet #: 145-AA-25

CAD: A050\_14525\_SITE\_PLAN\_R08.dwg